

Compte rendu – Session de travail du mardi 20 avril 2021

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 20 avril 2021 en présence des journalistes par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : M. François Belisle, Mme Ginette Bellemare, Mme Maryse Bellemare, M. Dany Carpentier, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Claude Ferron, M. Pierre-Luc Fortin, M. Jean Lamarche, Mme Mariannick Mercure, M. Pierre Montreuil, Mme Valérie Renaud-Martin, M. Denis Roy et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail du 6 avril 2021

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail du 6 avril 2021.
Décision : s/o	
Responsable de l'exécution : s/o	
Échéancier / suivi : s/o	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s/o	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s/o	

Analyse des points à l'ordre du jour

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 3, 5, 6, 9, 11, 42, 60, 74, 80-81 et 92.

Plus précisément, au point 3, M^e François Belisle affirme avoir un certain malaise à adopter le règlement tel quel. Il souhaite que deux modifications soient apportées aux orientations. Tout d'abord, à l'orientation n° 1, il demande d'ajouter « et les noyaux villageois » après « les quartiers centraux ». Et à l'orientation n° 6, il demande que le terme « géographique » soit ajouté à la liste des caractéristiques. Mme Myriam Lavoie répond que dans l'orientation n° 1, les quartiers centraux sont visés parce qu'il est question de revitalisation. Il serait possible d'ajouter la notion de consolidation à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. Pour ce qui est de l'orientation n° 6, Mme Lavoie explique qu'il est question de géographie dans la description, et que l'article 2 du plan d'urbanisme énonce que ce qui est inscrit au Schéma n'est pas répété dans les règlements. Au Schéma, l'objectif 2.3 de l'article 90 traite spécifiquement du noyau villageois de Pointe-du-Lac. M. Robert Dussault affirme qu'à compter d'aujourd'hui et jusqu'au dépôt final des règlements d'urbanisme en septembre, il sera possible d'apporter des modifications aux règlements. M. Claude Ferron demande à quel endroit ces demandes de modification devraient être étudiées. M. Dussault répond que le Comité sur l'aménagement du territoire (CAT) sera le comité désigné. Les points soulevés par M^e Belisle seront discutés à la réunion de mai du CAT.

Au point 5, Mme Valérie Renaud-Martin demande si c'est vraiment le bon moment pour augmenter de 40 % les tarifs des camps de jour alors que nous sommes toujours en pandémie. M. Ghislain Lachance répond que le Conseil avait donné le mandat à la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire (DCLVC) de revoir les tarifs des camps de jour afin qu'ils correspondent aux coûts des services de garde gouvernementaux puisque les tarifs de la Ville de Trois-Rivières sont les moins élevés de toutes les grandes villes du Québec. La DCLVC a fait un travail exhaustif et a présenté, le 25 novembre dernier, différents scénarios au Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire qui a recommandé le scénario retenu aujourd'hui dans le règlement de tarification. Mme Renaud-Martin demande ensuite si l'inscription à la semaine a été envisagée. M. Claude Ferron informe ses collègues qu'un sondage a été mené auprès des utilisateurs des camps de jour qui ont majoritairement choisi l'inscription pour tout l'été. Il précise que les familles à faible revenu n'ont pas été écartées de la réflexion puisqu'elles ont accès à des subventions de différents organismes. M. Lachance ajoute que les rabais familiaux sont aussi maintenus. Les membres du Conseil discutent de la question, et M. Jean Lamarche lance l'idée de conserver le tarif présenté pour 2021 et de voir s'il est possible d'utiliser le budget COVID pour couvrir l'augmentation de 40 % des tarifs afin d'aider les parents durant la pandémie. De cette façon, le règlement sera adopté et pourra être appliqué à l'été 2022. M^e Yolaine Tremblay précise que le règlement n'est pas adopté ce soir, seul l'avis de motion est déposé à la séance publique. Il sera possible de modifier le règlement de tarification à compter du 1^{er} janvier 2022 au moment de son adoption dans deux semaines.

Au point 6, MM. Pierre-Luc Fortin et Dany Carpentier demandent si l'escalier est sous garantie. M. Ghislain Lachance répond que la question a été abordée à une réunion du Comité sur les travaux publics et le génie et que l'escalier n'est pas garanti. M. Carpentier demande si les travaux de réfection seront effectués sans dépassement de coûts. M. Lachance répond qu'il ne peut promettre qu'il n'y aura aucun dépassement de coûts, mais il est persuadé que les travaux seront effectués à l'intérieur du montant prévu au règlement d'emprunt, montant qui ne peut être dépassé. M. Jean Lamarche précise que l'entretien hivernal de l'escalier est en grande partie responsable de sa détérioration.

Au point 9, Mme Valérie Renaud-Martin demande si une présentation sera faite sur le nouveau règlement d'urbanisme. Mme Myriam Lavoie répond que l'ensemble des règlements liés à la refonte sera déposé sur le site Web de la Ville le 21 avril; les autres étapes de la démarche sont : consultation citoyenne, semaine de consultation virtuelle, consultation officielle écrite et adoption des règlements en septembre.

Au point 11, M^e François Belisle demande si le projet de rues conviviales démarre vraiment le 21 juin. M. Robert Dussault répond que la limite de vitesse sera abaissée à 30 km/h dans ces rues à compter du 21 juin.

Au point 42, Mme Mariannick Mercure demande quel est le sens de la résolution. Est-ce que le projet ira de l'avant? M^e Yolaine Tremblay répond que la résolution ne devait pas être ajoutée tout de suite à Instances sans papier puisque les élus doivent discuter du dossier. M. Jean Lamarche dresse un bref historique du dossier et annonce que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a proposé trois scénarios qui ont récolté deux voix chacun et que le Conseil doit trancher. Mme Valérie Renaud-Martin souhaite que l'entreprise puisse continuer à exercer ses activités et conserver son réservoir à essence sur son terrain actuel et demande au Conseil d'acquiescer à la demande de la citoyenne qui a fait une demande de PPCMOI. Après une longue discussion entre les élus et des fonctionnaires, la résolution reprendra la formulation de la demande de PPCMOI (stationnement, garage et réservoir à essence) et sera soumise au vote à la séance publique.

Au point 60, M. Daniel Cournoyer souhaite que le processus soit mis sur pause, car le plan d'aménagement n'est pas complet et qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour prendre une décision, même si le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement la dérogation mineure. M. Robert Dussault explique qu'au-delà de la marge latérale qui est visée par la dérogation mineure, le bâtiment accessoire deviendra un bâtiment principal, ce qui n'est pas conforme à la demande de permis et cause un préjudice aux citoyens. M. Cournoyer affirme qu'il votera contre la résolution favorable du CCU à la séance publique.

Au point 74, M^e François Belisle demande des explications sur la future résidence étudiante hors campus et le transfert de la subvention Habiter au centre-ville vers ce projet. M. Robert Dussault répond que le projet a été présenté le 23 mars dernier et accepté à l'unanimité par les élus qui étaient présents. Mme France Cinq-Mars répond quant à elle que la subvention sera versée à même les excédents et le fonds Habiter au centre-ville puisqu'on a constaté des disponibilités dans ce fonds. M. Pierre Montreuil précise qu'il s'agit d'un projet qui va permettre d'augmenter la qualité des logements pour les étudiants universitaires et qui va peut-être diminuer l'attractivité des logements de piètre qualité dans les sous-sols.

Aux points 80 et 81, M. Pierre Montreuil demande comment le contrat de collecte de feuilles et d'arbres de Noël a été accordé à un prix aussi bas. M. Ghislain Lachance répond que lorsqu'il y a un seul soumissionnaire, la Ville a le droit de négocier et que la Direction de l'approvisionnement a fait un travail exceptionnel dans ce dossier.

Au point 92, M^e Yolaine Tremblay mentionne qu'il y a une coquille dans la fiche 92; la Ville admet la valeur totale des dommages à la suite de l'incendie et non pas sa responsabilité.

Décision : s/o

Responsable de l'exécution : s/o

Échéancier / suivi : s/o

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s/o

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s/o

Points demandés par les élues et les élus municipaux

Sujet	<p>Formation des nouvelles élues et des nouveaux élus – Mme Mariannick Mercure</p> <p>Mme Mariannick Mercure affirme avoir fait des recherches sur la formation aux élues et aux élus, et que la seule formation obligatoire, selon la loi provinciale, est la formation sur l'éthique. La Ville de Trois-Rivières donne aussi une formation sur l'organisation à l'arrivée des nouveaux membres du Conseil. Mme Mercure a trouvé une formation de douze heures, donnée par l'Union des municipalités du Québec et certifiée par l'Université du Québec à Trois-Rivières, et propose de la réserver pour l'automne 2021 ou janvier 2022 pour que les membres du Conseil la suivent tous ensemble. Elle propose aussi que la formation donnée par les directeurs soit plus longue afin de permettre un meilleur transfert de connaissances. Mme Ginette Bellemare ne souhaite pas imposer une formation au nouveau Conseil et croit plutôt que les membres réélus du Conseil doivent accompagner les nouveaux membres. M^e Yolaine Tremblay annonce qu'elle travaille à la rédaction d'un Guide des élus électronique, à saveur trifluvienne, qui sera déposé sur le site SharePoint Plénières du Conseil. Le cartable remis aux membres du Conseil sera lui aussi mis à jour et offert de façon électronique. Ces deux documents pourront être mis à jour régulièrement. Après discussions, les membres du Conseil décident de proposer ces possibilités à la nouvelle équipe d'élues et d'élus en novembre prochain qui pourra alors décider du plan de formation qu'elle souhaite se donner.</p> <p>Mme Mercure fait un suivi de la discussion sur les bonnes pratiques. Elle a dressé une liste de ces pratiques et demande à ses collègues s'ils sont intéressés ou non à les formaliser. Un tour de table est fait, et les élus sont divisés sur la question. Le sujet sera ramené à une rencontre ultérieure.</p>
Décision :	Formation des nouvelles élues et des nouveaux élus : Proposer des possibilités de formation aux élues et aux élus qui pourront décider du plan de formation qu'ils souhaitent se donner.
Responsable de l'exécution :	s/o
Échéancier / suivi :	s/o
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :	s/o
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :	s/o

Tour de table des présidentes et présidents des comités et des commissions (sauf huis clos)

Sujet	<p>Les présidentes et présidents des comités et des commissions présentent les points importants et les recommandations émanant de leur comité ou commission devant être approuvées par tous les élus.</p> <p>Comité sur la mobilité durable et la sécurité routière : M. Pierre Montreuil dit qu'à la réunion du 28 janvier dernier, le Comité s'est penché sur la question du panneau à vitesse variable près de l'école les Terrasses et a proposé trois scénarios : statu quo (30 km/h de 7 h à 17 h de septembre à juin), 30 km/h toute l'année, sauf durant la période des Fêtes et 30 km/h toute l'année, incluant la période des Fêtes. Après certaines questions des élus, M. Jean Lamarche propose que le sujet soit ramené au Comité afin qu'il formule une recommandation sur laquelle le Conseil se prononcera.</p> <p>Comité sur les travaux publics et le génie : Mme Valérie Renaud-Martin annonce qu'à la réunion du 9 avril dernier, le Comité a formulé trois recommandations : 1) maintenir la tarification actuelle des sites de dépôt à neige afin de vivre au moins une année avec des sites de dépôt à neige plus grands; 2) en ce qui a trait à l'enveloppe de pavage pour les ilots, le Comité recommande d'augmenter le règlement d'emprunt et le budget pour les communications; 3) dans le District 55, s'assurer que des espaces sont coupés dans les bordures afin d'assurer le passage sécuritaire des motoneigistes. Les membres du Conseil sont d'accord avec ces recommandations.</p> <p>Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire : M. Denis Roy présente les sujets qui ont été abordés à la dernière rencontre du Comité : projet PIVO du Réseau Les Arts et la ville, reconnaissance de l'organisme Orchestre POP et grille décisionnelle sur l'implantation des jeux d'eau.</p> <p>Comité sur le développement social : M. Daniel Cournoyer informe ses collègues que de nouveaux membres se sont joints au Comité et que le SANA a fait une présentation sur la pénurie de logements abordables et accessibles, une situation qu'il faut prendre au sérieux; il annonce qu'une rencontre se tiendra avec différents organismes communautaires pour trouver des solutions pour la période du 1^{er} juillet et aider des familles à trouver un logement. Il demande un plan B afin d'aider ces familles à entreposer leurs biens en attendant qu'elles trouvent un logement et demande au Conseil d'octroyer un budget spécial aux Travaux publics pour soutenir ces familles. Mme France Cinq-Mars répond que son équipe va vérifier si cela est possible et ajoute qu'un nouveau programme de subvention couvrira le volet « entreposage de biens » pour les gens qui n'ont pas trouvé de logement. M. Jean Lamarche affirme qu'il sera possible de faire une séance extraordinaire du Conseil pour octroyer ce budget, au besoin.</p> <p>Comité sur le développement durable et l'environnement : Mme Mariannick Mercure résume les sujets discutés à la dernière rencontre du Comité : formation sur la diffusion Web des procès-verbaux des comités, plateforme municipale pour le climat de l'Union des municipalités du Québec, requêtes sur les changements apportés aux matières résiduelles et présentation d'Environnement Mauricie qui a demandé une orientation pour son mandat spécifique.</p>
Décision : s/o	
Responsable de l'exécution : s/o	
Échéancier / suivi : s/o	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s/o	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s/o	

Bilans, résultats de sondage et états de situation par les fonctionnaires

Sujet	<p>Précisions / Discussion</p> <p>Élections municipales – Modifications suite à l’adoption du PL85 et du projet de règlement</p> <p>M^e Yolaine Tremblay présente le projet du Directeur général des élections du Québec au sujet des élections municipales du 7 novembre 2021 et explique les modifications et les assouplissements apportés aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Calendrier électoral;• Déclaration de candidature;• Révision de la liste électorale;• Scrutin;• Vote par correspondance (mesures particulières et mesures générales);• Vote au bureau du président ou de la présidente d’élection;• Personnel électoral;• Lieux de vote;• Autorisation, financement politique et dépenses électorales (pour les municipalités assujetties aux règles de financement du chapitre XIII);• Rémunération du personnel électoral. <p>M^e Tremblay répond ensuite aux questions des élus.</p>
Décision : s/o	
Responsable de l’exécution : s/o	
Échéancier / suivi : s/o	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s/o	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Document « Tableau des mesures incluses dans le projet de règlement ».	